

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 50
Membres absents : 28
Procurations : 14

Séance du 14 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 14 du mois de juin, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 08/06/2023
Date de transmission : 20/06/2023
Date de mise en ligne : 21/06/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. STRICH Vincent, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GIEGELMANN Hubert, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra (procuration à M. ZELLER Thomas), M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne (pouvoir à M. KASTLER André), Mme SFEIR Lola (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

27^{ème} QUESTION

Eau-Assainissement - renouvellement de deux conventions d'occupation en traversée du domaine public ferroviaire (DELIBERATION n°2023-109)

Saint-Louis Agglomération exploite des infrastructures d'assainissement et d'eau potable le long des lignes ferroviaires n°136000 à Huningue et n°115000 à Saint-Louis, grevant ainsi le domaine public de SNCF Réseau.

Conformément au Code général de la propriété des personnes publiques, la collectivité avait été autorisée par conventions avec la SNCF à occuper son domaine public pour l'établissement et l'exploitation des canalisations concernées. Celles-ci étant devenues caduques, il convient aujourd'hui de les renouveler selon les modalités indiquées dans les conventions d'occupation « traversée » non constitutives de droits réels, telles qu'annexées à la présente délibération.

Saint-Louis Agglomération est ainsi autorisée à exploiter, sur le domaine public ferroviaire, pour une durée de 20 ans à compter de sa signature :

- Une canalisation souterraine d'eaux usées située sur la commune de Huningue au PK 002+007 à la traversée de la ligne ferroviaire n°136000 allant de Saint-Louis à Huningue, sur une longueur de 30 mètres linéaires, sur la parcelle cadastrée section 11 n°440 ;
- Une canalisation souterraine d'eau potable située sur la commune de Saint-Louis du PK 132+504 au PK 134+903 à la traversée de la ligne ferroviaire n°115000 allant de Strasbourg-Ville à Saint-Louis, sur une longueur d'environ 2 465 mètres linéaires, sur les parcelles de terrain cadastrées section 16 n°005 et 064, section 20 n°022 et section BY n°107.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les modalités d'occupation du domaine public ferroviaire telles que précisées dans les conventions ci-annexées ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve ces propositions, à 52 voix pour, 9 abstentions et 3 contres.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 16 juin 2023

Le Président

Jean-Marc DEICHTMANN

